

# Tourisme : des « filières de pointe » à promouvoir

**LANDES DE GASCOGNE** Plusieurs pistes existent pour donner un nouvel essor à l'économie touristique entre les deux départements, Landes et Gironde

**OLIVIER ESCOTS**  
o.escots@sudouest.fr

Les Landes de Gascogne ont la « Cott », du nom de la Convention d'organisation touristique et territoriale signée par cinq partenaires : le Parc naturel régional (PNR), le Pays Landes de Gascogne, le Conseil régional ainsi que les Conseils généraux des Landes et de Gironde. Ce document est destiné à développer l'économie du tourisme dans une zone à cheval sur deux départements (lire par ailleurs).

Trois priorités ont été dégagées. La première porte sur la mise en valeur des « filières de pointe ». Le projet doit permettre également de « mieux organiser et promouvoir le tourisme local ». Les acteurs du tourisme bénéficieront, quant à eux, d'un accompagnement et d'une formation renforcés.

Dans les « filières de pointe », l'éco-tourisme s'est bien installé. Ce type d'accueil s'est développé sur le territoire. C'est le cas notamment autour de l'observation des lieux d'hivernage des grues cendrées. Dans

la même catégorie, la Cott aborde « l'itinérance ». Il s'agit des activités de randonneurs pédestres, cyclistes, équestres ou liées aux cours d'eau.

## Sur la Leyre et le Ciron

Plus de 100 000 descentes en canoë sont ainsi recensées chaque année sur la Leyre et le Ciron. « Sur la Leyre, nous avons dix-huit prestataires en haute saison sur 90 kilomètres de cours d'eau, avec un développement des descentes en liberté », précise Frédéric Gilbert, chargé de mission sur les loisirs de pleine nature. « Il faut arriver à garantir l'intégrité des paysages et réduire l'impact environnemental. C'est un projet qui va être développé en 2012. Il est transférable sur le Ciron. »

Une attention particulière va être portée aux cavaliers. « Ils sont en recherche d'itinéraires qualifiés pour des randonnées en liberté », affirme Frédéric Gilbert. Un parcours est en cours de définition, dans un secteur allant de Sabres à Belin-Béliet.

La présence humaine dans un environnement naturel nécessite



Une attention particulière sera donnée aux randonneurs à cheval. PHOTO ARCHIVES NICOLAS LE LIÈVRE



La convention a été signée par les représentants du Parc naturel régional, du Pays Landes de Gascogne, du Conseil régional (ici Renaud Lagrave) et des Conseils généraux des Landes et de Gironde. PHOTO O. E.

une vigilance accrue. « Il faudra aussi travailler sur les pratiques liées au milieu sensible. Nous voyons à la fois les aspirations d'une clientèle respectueuse de l'environnement et dans le même temps la hausse de pratiques de plus en plus consuméristes », observe Béatrice Rénaud, chargée de mission tourisme.

La convention envisage également de développer des parcours autour du patrimoine architectural et culturel des Landes de Gascogne, trop peu connu. Ce point rejoint la deuxième priorité, qui consiste à « mieux promouvoir le tourisme local ». La présence de sites majeurs, comme par exemple

ceux de l'écomusée de Marquèze, le site d'Arjuzanx, le parc ornithologique du Teich ou encore le domaine départemental d'Hostens attire 400 000 visiteurs par an.

## Des structures fragiles

La Cott doit ainsi « soutenir les actions de coopération et de structuration des offices de tourisme du territoire », en s'appuyant sur l'exemple de ce qui est fait depuis une dizaine d'années par les offices de tourisme du Pays de Roquefort, du Pays de Villeneuve-de-Marsan et du Gabardan.

L'accompagnement des acteurs du tourisme vise notamment les hébergeurs. « La capacité d'accueil a doublé en dix ans. Mais les structures restent fragiles, car elles sont à l'échelle artisanale et soumises à la saisonnalité », analyse Béatrice Rénaud. L'équipe du PNR les accompagne donc dans le développement du marketing, notamment sur Internet. Elle les incite à entreprendre une démarche d'adhésion à l'Écolabel européen, une « garantie face au greenwashing ».